

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 32**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,  
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,  
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,  
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK Joël,  
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

***Absente :***

Mme LORPHELIN Martine.

***Secrétaire de séance :*** M. PRUVOST Philippe.

## 2022D102 - Développement économique et acquisitions foncières - Convention Cadre d'intervention foncière avec la SAFER.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Dans le cadre d'aménagement de zones d'activités ou de zones de loisirs, et dans le but d'aider la CCFL dans ses acquisitions foncières qui sont de plus en plus complexes lorsque le montage touche à des terres agricoles, il est proposé de s'associer à la SAFER via une convention permettant de nous accompagner dans la mise en œuvre de la politique foncière de la CCFL.

Les objectifs de la convention :

- Assurer une observation et un suivi du marché foncier rural sur le territoire de la CCFL
- Apporter un concours technique sur les sujets suivants :
  - Etudes d'impact foncier
  - Négociation d'acquisitions
- Constituer des réserves foncières compensatoires
- Assurer des compensations foncières

Dans le cas d'acquisitions foncières effectuées par la SAFER au nom de la CCFL, la CCFL versera lors de la conclusion de la vente le montant des biens acquis, puis la CCFL s'acquittera de frais de gestion s'élevant à 1,5% du montant de l'acquisition par an (avec un minimum de 300€HT).

Le transfert de propriété de la SAFER peut se faire de 2 manières différentes :

- A la CCFL si les terres concernent directement un aménagement intercommunal
- A un agriculteur si les terres servent de compensations foncières

Les montants seront calculés ainsi :

Prix de l'acquisition auquel s'ajouteront les frais d'acquisition (acte notarié, géomètres...) ainsi que les honoraires de la SAFER d'un forfait de 1 200€ + 8,5% du prix d'acquisition.

Si la vente est au bénéfice d'un tiers, la SAFER remboursera à la CCFL les frais avancés en début d'opération.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- AUTORISER le Président à signer la convention cadre avec la SAFER, jointe au dossier de synthèse transmis aux élus et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS

